

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 5 novembre 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - E. BLONDET - JP. DUVAUX
C. FRAMMERY - S. RANGOD (adjoints) - A. BOYER
D. TSHITUNGI - F. PHILIPPON - N. DONGOIS - S. VEYRAT
S. RAVOT - JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG - P. BARMETTLER
B. CHAUVET - F. GUITTON

Absents excusés : M. KUNG (procuration à E. BLONDET) - E. MALAVALLON
(procuration à C. FRAMMERY) (adjoints) - JF. PATRIARCA
(procuration à F. LE SOURD) - H. PINIER (procuration à
S.RANGOD) - D. FLOCH - C. SAINTE-CROIX - J. PILS
(procuration à S. VEYRAT) - I. PEZZONI (procuration à
D. TSHITUNGI) - A. GONZALEZ - C. FLEUTRE (procuration à
JP. DUVAUX)

En préambule, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Olivier LAFAUX, nouveau Directeur des Services Techniques arrivé le 5 novembre 2013.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire précise qu'un point sera fait en fin de séance sur la réunion avec les architectes pour la construction de la nouvelle école, et sur la décision de ne pas prolonger le libre choix d'assurance pour les travailleurs frontaliers. Compte tenu de cet ajout, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 01/10/2013
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES - BUDGET GENERAL 2013
 - A. DECISION MODIFICATIVE N° 4
 - B. CREANCES IRRECOUVRABLES
- CONVENTION ASSISTANCE CAUE DE L'AIN
- ZAC DE CHAPEAUROUGE : PROTOCOLE DE CLOTURE
- CONVENTION REMBLAIEMENT DE TERRAINS ENTREPRISE FAMY : AVENANT N° 2
- CONVENTION DE SERVITUDE
- SALLE GASTON LAVERRIERE : AVANT PROJET DEFINITIF
- ASSURANCES : RENOUVELLEMENT DES MARCHES
- PERSONNEL COMMUNAL
 - A. CREATION POSTE INTERVENANT EXTERIEUR « ACTIVITES SPORTIVES »
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
 - B. APPROBATION PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE
- MISE A JOUR REGLEMENTS UTILISATION SALLES G. LAVERRIERE ET FOUR COMMUNAL

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 01/10/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Commission Urbanisme du 31/10/2013 (E. BLONDET)

E. BLONDET informe qu'en 1^{ère} partie de la commission, en présence des pétitionnaires d'un permis de construire pour une maison individuelle d'architecture contemporaine, une présentation a été faite par les architectes. Ce dossier, déjà étudié lors de la commission de septembre 2013, avait fait l'objet d'une demande de meilleure intégration.

Les 6 déclarations préalables examinées ont reçu un avis favorable. Toutefois, l'une d'entre elles, pour un ravalement de façade, fera l'objet d'une consultation auprès du C.A.U.E pour le choix des coloris.

4 permis de construire ont été examinés, dont celui présenté en 1^{ère} partie ainsi que celui relatif à l'agrandissement de la salle Gaston Laverrière et ont reçu un avis favorable.

Un avis favorable a également été donné pour 4 permis modificatifs, un permis d'aménager et un certificat d'urbanisme opérationnel.

La commission a pris connaissance de 2 avant-projets et a également donné un avis favorable.

E. BLONDET informe des dates des prochaines commissions : le 14 novembre 2013, pour l'examen de différents projets et le 28 novembre 2013 : commission ordinaire.

b) Commission Développement durable - Travaux (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX précise qu'il n'y a pas eu de commission travaux au mois d'octobre. La prochaine commission aura lieu le 12 novembre 2013 et sera principalement consacrée au budget et aux futurs projets.

c) Commission Information du 17/10/2013 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD informe que le journal municipal est en cours d'impression et sera diffusé vers le 15 novembre 2013. Elle liste ensuite les différents dossiers et manifestations qu'elle a suivis :

- Visite personnalisée du CERN le 24 octobre 2013. Plusieurs élus et agents de la commune y ont assisté, guidés par Monsieur FASNACHT, physicien.
- Conseil d'administration de l'office du tourisme du Pays de Voltaire, qui envisage pour 2014 un développement de ses activités avec des animations, dont certaines auront lieu à Prévessin-Moëns. Il poursuit sa stratégie de communication afin de faire connaître le potentiel local.
- Repas de Noël des élus et des employés de la commune : les invitations ont été envoyées, un coupon est à renvoyer afin de confirmer sa présence ou son indisponibilité.
- Repas des Aînés, le 15 décembre 2013 : une feuille est à remplir par les élus afin d'indiquer sa participation à la préparation de la salle, au service ou au rangement.
- Cérémonie du 11 novembre : tous les conseillers municipaux ont reçu une invitation. Un café sera proposé aux personnes présentes. F. LE SOURD précise que la commission a besoin de volontaires pour aider au service.

F. LE SOURD informe que la prochaine commission culture aura lieu le 12 novembre 2013, lors de laquelle sera présenté le planning des animations à venir.

d) C.C.P.G du 31/10/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN informe des présentations faites :

- Projet de coopération internationale à Madagascar : il s'agit du 3^{ème} projet conduit dans ce domaine par la CCPG, après celui au Togo et celui de l'école à Haïti. Avec le partenariat de l'ONG Hydraulique Sans Frontières, il s'agit d'apporter l'eau potable dans la commune de Brickaville, ville située sur la côte Est de l'île comptant environ 5 000 habitants. L'eau de la rivière et les nappes présentes est difficilement utilisable.

L'investissement envisagé est de l'ordre de 750 000 € sur 3 à 4 ans. La CCPG apporterait une contribution d'environ 200 000 €. G. MAURIN précise que dans le cadre de la loi OUDIN, un prélèvement de 1% est autorisé pour les ressources liées à l'eau et à l'assainissement. Le reste de l'investissement sera financé par d'autres petites collectivités et par de plus importantes comme l'Agence de l'Eau Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Adour. La CCPG est porteur de ce projet, dont le lancement est prévu dès que le plan de financement sera finalisé.

- INTER-SCoT par Madame BAUD : il s'agit d'un montage mis en place par l'ARC, visant à aller plus loin que les SCoT locaux avec des règles s'appliquant à l'ensemble du territoire contrôlé par l'ARC. G. MAURIN explique que les derniers projets d'agglomération mis en place par l'ARC sont sources de débats et de questionnements au sein de la CCPG et indique qu'il y a beaucoup de réticences au sein du conseil communautaire quant au rôle que l'ARC doit jouer. Le Maire précise que depuis la mise en place de la révision du SCoT, celui-ci n'est pas encore abouti. Ainsi, pour pouvoir mettre en place un INTER-Scot, il lui semble opportun qu'à minima les SCoT soient finalisés. Il précise également que la Haute-Savoie est largement représentée au sein de l'ARC.
- Projet de protocole d'accord « TEPOS » entre GDF et SUEZ consistant en une étude sur les énergies alternatives. G. MAURIN explique que ce point a fait l'objet de nombreuses discussions mais a été adopté.
- Aménagement du territoire : le conseil est revenu sur les statuts de la future SPL, Territoire d'Innovation, avec une demande de modifications entre autres quant à la hiérarchie entre les différents organes. JP. DUVAUX a été élu membre du comité de contrôle.
- P.S.D Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex : marché visant à poursuivre un certain nombre d'études.

e) Commission finances du 22/10/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que les divers points abordés sont inscrits à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Prochaine commission le 4 décembre 2013.

f) Scolaire (S RANGOD)

S. RANGOD informe des dernières réunions et commissions :

- 03/10/2013 : commission scolaire avec un point sur la rentrée et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, en présence des directrices d'écoles.
- 09/10/2013 : réunion avec les intervenants « rythmes scolaires ».
- 15/10/2013 : réunion-débat avec les parents d'élèves des écoles maternelles. Cette réunion a permis d'apporter aux familles les réponses aux questions qu'elles se posaient sur les activités, les plannings et la sécurité. Une cinquantaine de parents y ont assisté. Le bilan de la réunion est positif.
- Dans le cadre des rythmes scolaires, un questionnaire de satisfaction a été envoyé à tous les parents d'élèves. 30% des familles ont déjà répondu ; 70 à 80 % d'entre elles se disent satisfaites des activités péri-éducatives mises en place par la commune. Un questionnaire spécifique a été envoyé aux enseignants et

aux intervenants.

S. RANGOD précise également que 50% du fonds d'amorçage a déjà été versé par l'Etat à la commune, ce qui correspond à environ 18 500 €.

- Les 16 et 30/09 : commission au SIVOM concernant la construction du centre de loisirs. S. RANGOD précise que le coût prévisionnel est de 735 000 € HT et que la livraison est prévue en juin 2014 avec une ouverture à la rentrée scolaire 2014. Il ajoute que ce centre de loisirs permettra également d'accueillir les activités péri-éducatives.
- Conseil de l'école élémentaire des Grands Chênes : celui-ci s'est révélé très positif. Les enseignants ont remercié la commune pour son travail et la communication mise en place depuis la rentrée. Le Maire précise que de nombreuses informations sont publiées sur le site Internet de la commune, telles que la présentation des intervenants et des activités, ainsi que le planning des activités. S. RANGOD ajoute que la lettre d'information n° 4 paraîtra en novembre 2013.

g) SIVOM de l'Est Gessien (S. RANGOD)

S. RANGOD informe que le comité syndical du 18/09/2013 a abordé les points suivants :

- rectification de la décision modificative n° 1, concernant les activités péri-éducatives, représentant un montant d'environ 8 000 €,
- renouvellement du contrat de médecine du travail,
- modification du tableau des effectifs pour les rythmes scolaires,
- avenant à la promesse de vente du terrain de la gendarmerie, suite à la modification du PLU d'Ornex,
- choix du mode de gestion de la future cuisine centrale : le conseil a opté pour la délégation de service public,
- relevé des décisions prises par le SIVOM : construction du centre de loisirs (1 million d'euros), réhabilitation des sanitaires (70 000 €), réfection du sol de la cantine (31 000 €),
- projet de halle des sports,
- centre de secours : problème dans le sous-sol et les fondations, entravant les projets de modernisation prévus par le S.D.I.S. L'expert technique de l'assureur a demandé une nouvelle étude géotechnique et un relevé de géomètre afin de déterminer la nature du problème du bâtiment. S. RANGOD explique que l'augmentation des effectifs du centre de secours oblige à réfléchir parallèlement à des aménagements dans la réserve du bâtiment (zones de repos...). Ces zones ne touchant pas à la structure du bâtiment, le SIVOM a donné son autorisation pour les travaux.

h) Vie associative (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY fait part des animations suivantes :

- « Le jour de la nuit » le 12/10/2013 : malgré la pluie, les activités prévues se sont très bien déroulées. C. FRAMMERY remercie le service culture qui a mis en place ces animations, ainsi que les personnes présentes.
- Le 13/10/2013 a eu lieu la vente de brioches au profit de l'ADAPEI.
- Le marché de Noël aura lieu le 24/11/2013 à la salle Gaston Laverrière.

C. FRAMMERY précise par ailleurs qu'elle rencontre actuellement les associations fréquentant les salles et infrastructures communales afin de refaire le point quant aux règles d'utilisation, d'ouverture et de fermeture, le rangement... Le but est également de faire le point sur les créneaux non utilisés qui pourraient être réattribués à des associations en ayant besoin.

Le Maire précise, concernant la restauration scolaire, que les cantines servent

désormais aux enfants du pain fabriqué avec de la farine d'origine biologique, produite par Benoît MERLOT, un habitant de Prévessin-Moëns, ingénieur agronome de formation et installé en Bresse comme meunier.

5. FINANCES

A. DECISION MODIFICATIVE N° 4

Suite à la Commission Finances du 22/10/2013, G. MAURIN propose de délibérer sur la décision modificative suivante :

- FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 63 500 €

➤ Impôts et taxes : 63 500 € (taxes additionnelles aux droits de mutation)

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 63 500 €

Charges à caractère général : 45 000 €

➤ 35 000 € : prestations intervenants activités péri-éducatives (dont 18 000 € transférés des charges de personnel, où elles avaient initialement été budgétées)

➤ 10 000 € : entretien bâtiments (notamment changement de portes au Prieuré)

Charges de personnel : -18 000 €

➤ -18 000 € : personnel extérieur pour les activités péri-éducatives (crédits transférés en prestation de services)

Autres charges de gestion courante : 8 000 €

➤ 8 000 € : augmentation contribution financière 2013 au SIVOM suite mise en place réforme rythmes scolaires à l'Intercommunale

Atténuation de produits : 16 000 €

➤ 16 000 € : reversement du FPIC

Virement à la section d'investissement : 12 500 €

- INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 12 500 €

Participations et créances rattachées : 12 500 €

➤ 12 500 € : souscription capital de la SPL Territoires d'Innovation

Travaux

➤ -17 500 € : modification opération 268 « chemin des Hautins / route Bellevue » qui devient uniquement « chemin des Hautins »

➤ 17 500 € : création opération 318 « route Bellevue » (maîtrise d'œuvre)

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 12 500 €

Virement de la section de fonctionnement : 12 500 €

G. MAURIN propose au conseil de modifier le budget général 2013 ainsi qu'il suit :

Désignation		Propositions nouvelles
	FONCTIONNEMENT	
73	Impôts et taxes	63 500.00
R 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutations	63 500.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	63 500.00
011	Charges à caractère général	45 000.00
D 611	Contrats de prestations de services	35 000.00
D 61522	Entretien des bâtiments	10 000.00
012	Charges de personnel	-18 000.00
D 6218	Autre personnel extérieur	-18 000.00
014	Atténuation de produits	16 000.00
D 73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	16 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	8 000.00
D 6554	Contributions aux organismes de regroupement	8 000.00
023	Virement à la section d'investissement	12 500.00
Désignation		Propositions nouvelles

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		63 500.00
	INVESTISSEMENT	
021	Virement de la section de fonctionnement	12 500.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 500.00
Op 268	Chemin des Hautins	-17 500.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	-17 500.00
Op 318	Route Bellevue	17 500.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	17 500.00
26	Participations et créances rattachées	12 500.00
D 261	Titres de participation	12 500.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 500.00

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B. ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE IRRECOUVRABLE

G. MAURIN explique que Mme HUARD, de la Trésorerie de Ferney-Voltaire, a informé la commune qu'elle n'a pu procéder au recouvrement d'une dette de cantine de 284.70 € et propose l'admission en non-valeur du titre de recette. Il précise que le conseil n'a pas d'autre choix que de constater ce manque de recouvrement.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

6. CONVENTION ASSISTANCE CAUE DE L'AIN

Le Maire rappelle qu'une convention, d'une durée de 5 ans, a été signée 1^{er} avril 2008 avec le CAUE de l'Ain consistant en une mission continue d'accompagnement de la commune dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie, en particulier l'examen des projets de construction ou de rénovation déposés par les particuliers.

Cette convention est arrivée à échéance et il propose d'en établir une nouvelle, sur les mêmes bases et pour une durée de 5 ans. Le coût pour la commune sera proportionnel à l'activité de conseil réellement déployée et d'un montant maximum de 2 150 € / an. En plus de cette participation, la commune verse une cotisation annuelle de 230 €.

Il explique que le CAUE est une instance départementale, régulièrement sollicitée par la commune pour des conseils en architecture.

Il précise que pour tout dépôt de permis de construire, le dépositaire verse également une taxe au CAUE.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. ZAC DE CHAPEAUROUGE : PROTOCOLE DE CLOTURE

G. MAURIN rappelle que par Convention Publique d'Aménagement conclue le 6 février 2003 pour une durée initiale de 7 ans (prorogée plusieurs fois par délibérations), la commune a confié à la société NOVADE la réalisation de l'aménagement de la ZAC de Chapeaurouge et des missions afférentes :

- acquisitions foncières ;
- réalisation des études et travaux des équipements publics ;
- cessions des droits à construire et négociations des participations financières avec les constructeurs propriétaires ;
- gestion administrative et financière de l'opération.

Il précise que cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants afin de tenir compte de retards pris dans la réalisation de logements. Le dernier avenant date de février 2013, et prolonge la convention jusqu'au 30 juin 2013, pour la vente d'un terrain, bloqué par le service des hypothèques depuis plusieurs années.

Les missions étant achevées, un bilan des opérations, chiffrées au départ à 3 millions d'euros, a été effectué. La dernière constatation était un manque de 90 000 € afin d'achever les aménagements. Avec la vente du dernier terrain, le bilan de clôture de

l'année 2013 détermine le résultat qui se trouve déficitaire de 80 350.57 €.

Il y a lieu aujourd'hui d'approuver le protocole de clôture qui liste les terrains devant être rétrocédés à la commune (frais de transfert de propriété à charge de la commune).

G. MAURIN présente au conseil le plan mentionnant les parties publiques sur lesquelles la commune va redevenir propriétaire avec un certain nombre de droits de passage repris. De nouvelles voiries communales devront également être nommées.

Le Maire rappelle que la police municipale ne pouvait pas intervenir jusqu'à présent sur ces voies et qu'elle pourra désormais le faire.

Il précise également que si le bilan est déficitaire, la commune a cependant enrichi son patrimoine.

La commune devra s'acquitter de la somme de 80 350.57 € à NOVADE dans un délai de deux mois à compter de la signature du protocole (montant de la réalisation : 3 millions d'euros.) Il rappelle qu'une provision a été prévue sur les précédents budgets pour couvrir ce déficit.

Délibération : 24 voix pour et une abstention (P. BARMETTLER).

8. CONVENTION REMBLAIEMENT DE TERRAINS ENTREPRISE FAMY : AVENANT N° 2

Le Maire explique que des remblais ont été mis en place dans le secteur situé entre la route de l'Europe et l'emprise des aires de grand passage et d'accueil des gens du voyage. Il reste à effectuer des travaux de finitions (modelage du talus) ainsi qu'une piste cyclable (été 2014) et des plantations (automne 2014).

A cet effet, l'entreprise FAMY demande la prolongation de cette convention pour une nouvelle période d'une année au terme de laquelle elle pourra être reconduite dans les mêmes conditions. Les autres termes de la convention restent inchangés.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

9. CREATION POSTE SOURCE ET LIAISON SOUTERRAINE HTB - CONVENTIONS DE SERVITUDES

Le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de création d'un poste source (5 départs vers le Sud et 4 départs vers le Nord) et d'une liaison souterraine HTB devant relier le futur poste source du chemin des Tattes du Moulin à celui de Bois Tollot (ligne 63 kV), les tracés retenus empruntent en partie des parcelles communales privées. Ces travaux sont respectivement réalisés par ERDF et RTE qui proposent d'établir des conventions de servitudes sur les parcelles suivantes :

ERDF et RTE

- section AD n° 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 21 ;
- section AV n° 4.

ERDF

- section 251BN n° 2 - 3 - 5 et 12 ;
- section 251BC n° 129 ;
- section BM n° 99 ;
- section AC n° 30 ;
- section AT n° 2.

P. BARMETTLER demande si des mesures de protection des riverains ont été prises suite à l'enfouissement des lignes électriques. Le Maire explique qu'ERDF et RTE ont contacté les personnes concernées et ce point a été abordé par un certain nombre de riverains lors d'une réunion publique. ERDF et RTE se sont engagés à régler ces problèmes de sécurité avec les riverains proches de ces lignes. Le Maire précise par ailleurs que d'après les experts les rayonnements sont négligeables.

F. LE SOURD précise qu'un communiqué va être passé dans le prochain journal communal, avec les coordonnées d'un correspondant à contacter pour les riverains ayant des questions à ce sujet.

JP. DUVAUX précise que dans le cadre de l'enquête publique effectuée, des remarques ont été faites et le commissaire a répondu aux questions posées.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. EXTENSION SALLE POLYVALENTE GASTON LAVERRIERE : AVANT PROJET DEFINITIF

Le Maire rappelle que par délibération n° 06/09-2013 du 3 septembre 2013, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire relatif à l'extension de la salle polyvalente Gaston Laverrière.

Il présente l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) établi par la maîtrise d'œuvre, confiée au groupement SARL ARCHITECTURE 123 - Bureau d'études CROZET NURRA - CETBI.

Il précise qu'entre la phase A.P.S et la phase A.P.D, l'emprise du projet a été ajustée pour s'adapter à l'emprise du nouveau terrain de foot synthétique et de ses abords. Même si la géométrie du bâtiment a évolué, l'organisation des différents locaux demeure inchangée et les surfaces de locaux restent sensiblement les mêmes (+ 15 m² affectés principalement à la salle de réception). Cet agrandissement permettra d'obtenir une surface plus importante pour la pratique des différentes activités péri-éducatives.

Le montant détaillé des travaux est estimé à 667 500 € HT, pour environ 360 m² d'emprise.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

11. ASSURANCES : RENOUELEMENT DES MARCHES

G. MAURIN explique que tous les 5 ans les marchés d'assurances sont revus. C'est pourquoi, la commune a lancé, le 14/05/2013, une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement de ces marchés qui se décomposent en 5 lots.

Les treize plis reçus ont été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 09 juillet 2013 qui a ouvert l'ensemble des candidatures.

Il précise que le marché des assurances est cyclique et que cette année la commune a bénéficié d'une situation favorable à ses intérêts, avec des prix relativement bas.

Le cabinet PROTECTAS, conseil en assurances des collectivités locales, a été mandaté par la commune afin d'analyser les candidatures et les offres. Au vu de son rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 octobre 2013, a décidé de retenir les assureurs suivants, avec date d'effet des contrats au 01/01/2014 et pour une durée de 5 ans :

Lots	Assureurs et offres		Montant TTC primes 2014	Pour info montants 2013
N° 1 « dommages aux biens et risques annexes »	SMACL	- Offre de base	9 114.60 €	13 104.61 €
N° 2 « responsabilité civile et risques annexes »	CBT PNAS / AREAS	- Offre de base - Protection juridique	2 935.63 € 1 500 €	7 696.26 € 906.29 €
N° 3 « flotte automobile et risques annexes »	SMACL	- Flotte auto et marchandises transportées, auto collaborateur, auto mission élus, tous risques engins	7 544.40 €	10 126.64 €

Lots	Assureurs et offres		Montant TTC primes 2014	Pour info montants 2013
N° 4 « risques statutaires du personnel »	CBT GRAS SAVOYE / CNP	- Décès, AT sans franchise, CLM, CLD des agents CNRACL 2.10% masse salariale, soit pour une masse salariale de 970 399.84 € au 31/12/2012	2.10% masse salariale 20 378.40 €	2.93% masse salariale 28 432.72 €
N° 5 « protection juridique agents et élus »	CBT JADIS SA/CFDP		164.80 €	132.30 €

Le Maire précise que l'écart entre les montants 2013 et 2014 est conséquent. Cela tient également à l'attention que les agents portent au matériel qui est bien entretenu.

G. MAURIN précise que pour les agents IRCANTEC (moins de 28h/semaine), la CAO a décidé de ne pas reprendre de contrat d'assurances. La cotisation 2013, de 1,45% de la masse salariale, se monte à 3 140.26 €. Sur les 4 dernières années, les cotisations se sont élevées à 12 561 €, alors que les indemnisations perçues n'ont été que de 5 122 €. Ainsi, devant le peu d'intérêt présenté par cette garantie, le choix a été fait de l'auto assurance pour ces agents, comme pour le risque maladie ordinaire et maternité des agents CNRACL.

G. MAURIN explique que le cabinet PROTECTAS n'est pas un courtier mais apporte un conseil, depuis maintenant une dizaine d'années, auprès de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. PERSONNEL COMMUNAL

A) CREATION POSTE INTERVENANT EXTERIEUR « ACTIVITES SPORTIVES » MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire explique que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la capoeira est une activité proposée aux enfants plusieurs fois par semaine, dans les deux écoles élémentaires de la commune. Afin de régulariser la situation de l'intervenant et d'harmoniser les modalités d'intervention des intervenants extérieurs « activités sportives », lorsque ceux-ci ne dépendent ni d'une association, ni d'une société, il convient de créer un poste supplémentaire d'intervenant extérieur, à raison d'1h30 par semaine avec possibilité d'augmenter le nombre d'heures en fonction des besoins.

L'intervenant est rémunéré directement par la collectivité, selon le barème en vigueur, soit 24.28 €/heure.

Il précise que les intervenantes « FLE » et « yoga », dont les postes sont déjà inscrits au tableau des emplois de la collectivité, sont rémunérées sur le même barème.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B) APPROBATION PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Maire explique que la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, issue du protocole de mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, prévoit un plan de résorption de l'emploi précaire qui se déroule en deux temps :

- transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée, au 13 mars 2012, pour les agents non titulaires qui remplissent certaines conditions ;
- dispositif de titularisation : création de voies professionnalisées de titularisation pour les agents en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions.

Un agent contractuel de la collectivité remplit les conditions fixées par la loi et il propose de le faire accéder, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 31/05/2013, à un emploi titulaire de la fonction publique territoriale, selon les dispositions suivantes :

- nombre d'agents remplissant les conditions requises : 1 agent ;
- nature des fonctions exercées : ATSEM ;
- catégorie hiérarchique des fonctions exercées : catégorie C ;
- ancienneté acquise en équivalent temps plein dans la collectivité au 31/03/2011 : 2 ans 7 mois ;
- ancienneté acquise en équivalent temps plein dans la collectivité à la date du rapport : 4 ans 7 mois 4 jours.

Il précise qu'il s'agit d'une nouvelle disposition. De nombreuses ATSEM sont des agents contractuels, titulaires du CAP petite enfance. Cette nouvelle loi permet ainsi de valider l'expérience de ce personnel.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. MISE A JOUR REGLEMENTS UTILISATION SALLE G. LAVERRIERE ET FOUR COMMUNAL

C. FRAMMERY explique que les règlements ont été revus afin de prendre en compte les besoins des usagers. Les conditions d'utilisation de la salle Gaston Laverrière, du four communal et de leurs équipements font ainsi l'objet de modifications mineures, parmi lesquelles :

- possibilité d'élargissement du créneau de location de la salle Gaston Laverrière, du samedi 7h jusqu'au dimanche 22h (au lieu du dimanche 10h),
- modalités d'adoption du planning d'occupation,
- précisions faites que la location ne concerne pas les espaces extérieurs qui restent des lieux publics (notamment les jeux pour enfants).

Compte tenu de ces éléments, il convient d'effectuer une mise à jour des règlements internes de chaque salle, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

14. RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain non bâti	Section AI n° 115, 368, 363	620 route Bellevue	21/10/13
Terrain bâti	Section AO n° 51 et 52	1264 route de Mategnin	21/10/13
Terrain bâti	Section AI n° 284	330 route Bellevue	21/10/13
Terrain bâti	Section AH n° 97 et 92	123 chemin du Creux du Loup	21/10/13

Fourniture, pose et location d'une structure modulaire provisoire à l'école élémentaire des Grands Chênes : contrat du 23/09/2013 avec la société Yves

COUGNAUD pour une durée de 12 mois, d'un montant de 7 236 € HT et un loyer de 459 € HT / mois, sommes auxquelles il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

⌘ **Fourniture de gaz groupe scolaire de la Bretonnière** : contrat du 23/09/2013 avec GDF SUEZ pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2013, d'un montant de 173.76 € / an (abonnement annuel) ainsi que les consommations, sommes auxquelles il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

⌘ **Entretien éclairage public** : contrat du 10/10/2013 avec l'entreprise SALENDRE RESEAUX du 01/08/2013 au 31/07/2014 pour un montant dû en fonction des prestations exécutées.

⌘ **Modification porte d'entrée centre loisirs Prieuré** : contrat CARRAZ METALLERIE d'un montant de 5 822 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

⌘ **Réparation de deux portes de sorties de secours centre loisirs Prieuré** : contrat du 14/10/2013 avec CARRAZ METALLERIE d'un montant de 4 392 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

⌘ **Déneigement hiver 2013/2014** :

- contrat du 24/10/2013 avec WIESMANN PARCS ET JARDINS d'un montant de 1 863 € HT / mois pour l'immobilisation du tracteur de novembre à mars et de 136.80 € HT l'heure de déneigement, sommes auxquelles il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- Contrat du 24/10/2013 avec PERARD SERVICES d'un montant de 725 € HT / mois pour l'immobilisation du tracteur de novembre à mars et de 94 € HT l'heure de déneigement, sommes auxquelles il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

⌘ **Rénovation éclairage extérieur école des grands chênes** : contrat du 24/10/2013 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 19 975 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

15. DIVERS

- Le Maire précise que la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au 17 décembre 2013 afin de tenir compte du Débat d'Orientation Budgétaire.
- Réunion le 5 novembre 2013 avec les 3 cabinets d'architectes retenus pour la construction de la nouvelle école. En accord avec ceux-ci, et avec NOVADE, le maître d'ouvrage délégué, un délai supplémentaire de 2 semaines leur a été accordé pour rendre leurs propositions architecturales. Le rendu aura lieu mi-décembre et le jury se réunira en janvier 2014.
- Le Maire informe que suite à la décision de ne pas prolonger le libre choix des assurances des frontaliers, il met à disposition un communiqué de presse sur ce sujet signé par plusieurs maires et une motion du Conseil Général déposée par le groupe majoritaire qui demandait sa prolongation.

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 17 décembre 2013